

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. (le « Fonds ») ont été préparés par Brompton Funds Limited (le « gestionnaire » du Fonds) et approuvés par le conseil d'administration du Fonds. La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers et dans les autres rubriques du rapport annuel incombe au gestionnaire.

Le gestionnaire utilise des procédures appropriées pour assurer la production d'informations financières fiables et pertinentes. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements. Les informations significatives sur les méthodes comptables s'appliquant au Fonds sont décrites à la note 3 des états financiers.

Il incombe au conseil d'administration du Fonds de s'assurer que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et qu'elle examine et approuve les états financiers. Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités par l'intermédiaire de son comité d'audit, qui est composé en majorité d'administrateurs non membres de la direction.

Le gestionnaire, avec l'approbation du conseil d'administration, a nommé PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. à titre d'auditeur du Fonds. L'auditeur a effectué l'audit des états financiers du Fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer une opinion sur les présents états financiers à l'intention des porteurs d'actions. L'auditeur a accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de ses constatations.

(Signé) "Mark A. Caranci"

(Signé) "Ann P. Wong"

Mark A. Caranci

Chef de la direction

Brompton Funds Limited

Le 14 mars 2025

Ann P. Wong

Chef des finances

Brompton Funds Limited

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. (le « Fonds »)

NOTRE OPINION

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière aux 31 décembre 2024 et 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds et des informations, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

(Signé) "PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l."

**Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés**

Toronto, (Ontario)

Le 14 mars 2025

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre	2024	2023
Actif		
Actif courant		
Placements	64 376 681 \$	57 981 701 \$
Trésorerie	314 067	339 362
Marge du courtier	239 106	181 999
Gain latent sur les contrats de change à terme (annexe 2)	131 208	807 423
Revenus à recevoir	127 657	181 429
Charges payées d'avance	–	52 544
Total de l'actif	65 188 719	59 544 458
Passif		
Passif courant		
Options vendues, à la juste valeur (annexe 1)	41 713	28 808
Perte latente sur les contrats de change à terme (annexe 2)	888 913	–
Montants à payer pour le rachat d'actions	–	305 501
Distributions à payer aux porteurs d'actions (note 6)	686 756	679 732
Dettes et charges à payer (note 7)	59 824	109 910
Actions de catégorie J (note 4)	100	100
Actions privilégiées (note 4)	32 702 660	35 463 660
Total du passif, hors actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	34 379 966	36 587 711
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	30 808 753 \$	22 956 747 \$
Actions rachetables en circulation (note 4)		
Actions privilégiées	3 270 266	3 546 366
Actions de catégorie A	3 270 266	3 546 366
Actions de catégorie J	100	100
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables, par action		
Action privilégiée (\$)	10,00	10,00
Action de catégorie A (\$)	9,42	6,47
Action de catégorie J (\$)	1,00	1,00

Approuvé au nom de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. par le conseil d'administration de Brompton Funds Limited, le gestionnaire.

(Signé) "Christopher S.L. Hoffmann"

Christopher S.L. Hoffmann
Administrateur

(Signé) "Mark A. Caranci"

Mark A. Caranci
Administrateur

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Revenus		
Revenu tiré du prêt de titres (note 9)	713 \$	1 495 \$
Gain (perte) net de change sur la trésorerie	54 529	(28 645)
Gain (perte) net sur les placements et les dérivés		
Intérêts à distribuer	6 685	3 137
Revenus de dividendes	1 437 636	1 693 900
Gain (perte) net réalisé à la vente de placements	4 127 153	(320 236)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	14 017 208	3 982 445
Gain (perte) net réalisé sur les options	(396 235)	89 010
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les options	26 783	(33 278)
Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme	(1 925 767)	41 485
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les contrats de change à terme	(1 565 129)	707 361
Total du gain (de la perte) net sur les placements et les dérivés	15 728 334	6 163 824
Total des revenus (pertes), montant net	15 783 576	6 136 674
Charges		
Frais de gestion (note 7)	508 192	482 259
Honoraires d'audit	32 119	32 081
Frais du comité d'examen indépendant (note 7)	2 257	3 076
Droits de garde	12 132	13 318
Frais juridiques	20 516	3 025
Frais de communication de l'information aux porteurs d'actions	31 441	28 630
Autres frais d'administration	140 972	124 999
Intérêts et frais bancaires	114	233
Coûts de transactions	63 302	86 895
Total des charges avant impôts	811 045	774 516
Retenues d'impôts	165 257	151 647
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, compte non tenu des distributions et des autres revenus (charges) liés aux actions privilégiées	14 807 274	5 210 511
Distributions sur les actions privilégiées (note 6)	(1 673 258)	(1 842 858)
Amortissement de la prime sur actions privilégiées (note 4)	—	(29 368)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	13 134 016 \$	3 338 285 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A, par action¹	3,87 \$	0,90 \$

¹ Selon le nombre moyen pondéré d'unités rachetables en circulation au cours de la période (note 4).

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A liée aux activités	13 134 016 \$	3 338 285 \$
Ajustements aux fins du rapprochement des flux de trésorerie nets liés aux activités		
Variation nette (du gain) de la perte de change latent sur la trésorerie	(6 617)	2 141
(Gain) perte net réalisé à la vente de placements	(4 127 153)	320 236
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les placements	(14 017 208)	(3 982 445)
(Gain) perte net réalisé sur les options	396 235	(89 010)
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les options	(26 783)	33 278
Variation nette (du gain) de la perte latent sur les contrats de change à terme	1 565 129	(707 361)
Augmentation (diminution) des distributions à payer aux porteurs d'actions privilégiées	(34 513)	(23 225)
Amortissement de (la prime) l'escompte sur actions privilégiées (note 4)	–	29 368
Diminution (augmentation) de la marge du courtier	(57 107)	(181 999)
Diminution (augmentation) des revenus à recevoir	53 772	(7 148)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	52 544	–
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	(18 444)	25 811
Achat de placements et d'options	(26 352 843)	(34 721 732)
Produit tiré de la vente de placements et d'options	37 745 676	41 457 475
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	8 306 704	5 493 674
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montants payés pour le rachat d'actions rachetables de catégorie A	(2 711 722)	(832 982)
Montants payés pour le rachat d'actions privilégiées rachetables	(2 788 971)	(1 834 538)
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)	(2 837 923)	(2 727 792)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(8 338 616)	(5 395 312)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(31 912)	98 362
Variation nette du gain (de la perte) de change latent sur la trésorerie	6 617	(2 141)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	339 362	243 141
Trésorerie à la clôture de l'exercice	314 067 \$	339 362 \$
Distributions sur les actions privilégiées (note 6) (\$)	1 707 771 \$	1 866 083 \$
Information supplémentaire¹		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts (\$)	1 326 151	1 535 105
Intérêts reçus (\$)	6 685	3 137
Intérêts versés (\$)	114	233

¹ Incluse dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS D' ACTIONS RACHETABLES DE CATÉGORIE A

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à l'ouverture de l'exercice	22 956 747 \$	23 448 887 \$
Activités		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	13 134 016	3 338 285
Distributions aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A (note 6)		
Remboursement de capital	(2 879 460)	(2 715 404)
Total	(2 879 460)	(2 715 404)
Opérations sur actions rachetables de catégorie A		
Rémunération des placeurs pour compte et frais d'émission liés aux actions rachetables de catégorie A	31 642	—
Rachat d'actions rachetables de catégorie A (note 4)	(2 434 192)	(1 115 021)
Augmentation (diminution) nette résultant des opérations sur actions rachetables de catégorie A	(2 402 550)	(1 115 021)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	7 852 006	(492 140)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A à la clôture de l'exercice	30 808 753 \$	22 956 747 \$

Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. — Rapport annuel 2024

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2024

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Asie				
<u>Japon</u>				
Industrie				
Hitachi Ltd.	74 000	970 798	2 661 564	
		970 798	2 661 564	4,1
Matériaux				
Shin-Etsu Chemical Co Ltd.	37 000	2 097 800	1 790 150	
		2 097 800	1 790 150	2,8
Total – Asie		3 068 598	4 451 714	6,9
Europe				
<u>France</u>				
Industrie				
Schneider Electric SE	5 800	1 114 481	2 080 436	
		1 114 481	2 080 436	3,2
<u>Grande-Bretagne</u>				
Matériaux				
Linde PLC, CAAE	2 800	1 506 314	1 685 087	
		1 506 315	1 685 088	2,6
<u>Irlande</u>				
Industrie				
Trane Technologies PLC, CAAE	7 100	1 893 838	3 769 547	
		1 893 838	3 769 547	5,9
<u>Italie</u>				
Industrie				
Prysmian SpA	28 700	1 581 409	2 634 966	
		1 581 409	2 634 966	4,0
<u>Espagne</u>				
Services collectifs				
Iberdrola S.A.	100 000	2 049 829	1 980 347	
		2 049 829	1 980 347	3,1
Total – Europe		8 145 871	12 150 383	18,8
Amérique du Nord				
<u>Canada</u>				
Industrie				
Waste Connections Inc.	9 300	2 116 815	2 293 380	
		2 116 815	2 293 380	3,6

Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. — Rapport annuel 2024

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2024

	Nombre d'actions	Coût ¹ \$	Valeur comptable \$	% du portefeuille
Amérique du Nord (suite)				
<u>Canada (suite)</u>				
Fonds d'investissement				
Brompton Global Infrastructure ETF	125 000	2 572 082	3 337 438	
		2 572 082	3 337 438	5,2
Énergie				
Corporation Cameco	38 500	1 871 100	2 845 535	
Keyera Corp.	66 000	2 648 356	2 901 360	
		4 519 456	5 746 895	8,9
<u>États-Unis</u>				
Industrie				
Eaton Corporation PLC	5 600	2 973 087	2 671 461	
General Electric Co.	10 300	1 283 021	2 469 449	
Parker-Hannifin Corp.	3 300	1 861 861	3 017 062	
Quanta Services Inc.	3 900	1 093 987	1 771 794	
		7 211 956	9 929 766	15,4
Énergie				
ONEOK Inc.	24 600	1 651 192	3 550 272	
Targa Resources Corp.	16 500	1 880 237	4 233 650	
Williams Companies Inc.	41 000	1 754 738	3 189 587	
		5 286 167	10 973 509	17,1
Technologies de l'information				
Motorola Solutions Inc.	4 100	1 815 752	2 724 173	
Roper Technologies Inc.	2 780	1 496 934	2 077 378	
		3 312 686	4 801 551	7,4
Services collectifs				
Constellation Energy Corp.	8 800	634 081	2 829 833	
NextEra Energy Inc.	21 000	2 280 689	2 164 067	
Southern Co.	20 000	2 396 078	2 366 618	
		5 310 848	7 360 518	11,5
Services de communication				
T-Mobile US Inc.	10 500	1 978 702	3 331 528	
		1 978 702	3 331 528	5,2
Total – Amérique du Nord		32 308 712	47 774 584	74,3
Commissions intégrées des courtiers		(25 987)		
Total des placements		43 497 194	64 376 681	100,0

¹ Le cas échéant, les distributions reçues des fiducies de placement sous forme de remboursement de capital sont déduites du prix de base ajusté des fonds d'investissement du portefeuille.

Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. — Rapport annuel 2024

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (suite)

Au 31 décembre 2024

Annexe 1 – Options

Sous-jacent	Nombre de contrats	Date d'échéance	Monnaie	Prix d'exercice par contrat \$	Prime reçue (CAD)	Juste valeur (CAD)
Options d'achat vendues						
Constellation Energy Corp.	13	17 janv. 2025	USD	260,00	7 195	(981)
General Electric Co.	15	17 janv. 2025	USD	175,00	5 755	(2 135)
Linde PLC, CAAE	8	17 janv. 2025	USD	430,00	6 519	(2 444)
Motorola Solutions Inc.	4	17 janv. 2025	USD	480,00	3 179	(690)
NextEra Energy Inc.	32	17 janv. 2025	USD	75,00	3 541	(1 725)
ONEOK Inc.	50	17 janv. 2025	USD	105,00	7 760	(6 109)
Parker Hannifin Corp.	5	17 janv. 2025	USD	670,00	6 110	(1 204)
Quanta Services Inc.	6	17 janv. 2025	USD	340,00	6 622	(1 682)
Targa Resources Corp.	31	17 janv. 2025	USD	185,00	13 092	(14 370)
T-Mobile US Inc.	16	17 janv. 2025	USD	230,00	5 058	(1 932)
Trane Technologies PLC, CAAE	7	17 janv. 2025	USD	390,00	6 518	(679)
Williams Companies Inc.	72	17 janv. 2025	USD	55,00	9 220	(7 762)
	259				80 569	(41 713)

Annexe 2 – Contrats de change à terme

Devise achetée		Devise vendue		Date d'échéance	Taux à terme	Gain (perte) latent CAD
CAD	8 106 528	EUR	(5 430 000)	15 janv. 2025	0,66983	21 091
CAD	4 710 833	JPY	(503 090 000)	15 janv. 2025	106,79428	110 117
CAD	44 642 576	USD	(31 689 000)	15 janv. 2025	0,70984	(887 888)
EUR	700 000	CAD	(1 043 347)	15 janv. 2025	0,67092	(1 025)
Gain (perte) net latent sur les contrats de change à terme						(757 705)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. (le « Fonds ») est une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois de la province d'Ontario le 31 mars 2021. Brompton Funds Limited (le « gestionnaire ») est responsable de la gestion des affaires, du portefeuille et du programme d'options du Fonds. Le Fonds est inscrit à la Bourse de Toronto (TSX) et est entré en activité le 21 mai 2021. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des actifs du Fonds et procède à l'évaluation quotidienne du Fonds. L'adresse du siège social du Fonds est Suite 2930, Bay Wellington Tower, Brookfield Place, 181 Bay Street, Toronto (Ontario) M5J 2T3.

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié à l'échelle mondiale et géré activement, composé principalement de titres porteurs de dividendes de sociétés des secteurs de l'énergie et des infrastructures dont les actifs, les produits et les services facilitent, selon le gestionnaire, la transition sur plusieurs décennies vers la décarbonation et la préservation de l'environnement. Le portefeuille comprend des placements dans des sociétés œuvrant, entre autres, dans les domaines de l'énergie renouvelable, du transport durable, de l'efficacité énergétique et des communications (« sociétés des secteurs de l'énergie et des infrastructures durables »).

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Sustainable Power & Infrastructure Split Corp. le 11 mars 2025.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les états financiers ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation à la juste valeur par le biais du résultat net des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés).

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément.

a) Instruments financiers

Les portefeuilles de placements des Fonds sont gérés et leur performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Le Fonds se concentre principalement sur la juste valeur et utilise ces données pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Il n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG). Les titres de créance du Fonds dont les flux de trésorerie contractuels sont constitués uniquement de capital et d'intérêts ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels n'est qu'accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique du Fonds. En conséquence, tous les placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et les passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A et d'actions de catégorie J sont évaluées en supposant le rachat des actions à la valeur liquidative à la date d'évaluation. Les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti. Tous les autres actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent les montants à recevoir ou à payer, déduction faite des coûts de transactions directement imputables, actualisés s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif de l'instrument financier. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative publiée. En outre, les actions privilégiées sont comptabilisées au coût amorti à des fins comptables, mais elles sont comptabilisées au montant du rachat pour le calcul de la valeur liquidative. La valeur comptable des actifs et des passifs financiers du Fonds qui ne sont pas comptabilisés à la JVRN avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme, à l'exception des actions privilégiées (note 4).

b) Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ce droit juridiquement exécutoire n'est pas subordonné à un événement futur. Il est exécutoire dans le cours normal des activités du Fonds et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite du Fonds ou de la contrepartie.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les placements dans les FNB sous-jacents sont évalués à la valeur liquidative par unité qu'ils présentent.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'autres instruments identiques en substance et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 11 pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

d) Participations dans des entreprises associées, des coentreprises et des filiales

Le Fonds a établi qu'il répond à la définition d'« entité d'investissement » énoncée dans IFRS 10 *États financiers consolidés*. Par conséquent, le Fonds évalue les filiales à la JVRN, s'il y a lieu. Une entité d'investissement est une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de fournir à ceux-ci des services de gestion de portefeuille et qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses placements sur la base de la juste valeur.

Les filiales sont toutes des entités, y compris les investissements dans d'autres entités d'investissement, à l'égard desquelles un Fonds exerce un contrôle. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

e) Trésorerie

La trésorerie est constituée de dépôts à vue auprès d'institutions financières. Les découverts bancaires sont présentés au poste « Passif courant » de l'état de la situation financière.

f) Opérations de placement et constatation des revenus et des charges

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements et la variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend ni l'amortissement des primes ni celui des escomptes sur les titres à revenu fixe. Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende.

Les distributions reçues des fiducies de placement, y compris celles gérées par le gestionnaire, sont comptabilisées à titre de revenu, de gains en capital ou de remboursement de capital, selon le cas. Les distributions des fiducies de placement qui sont traitées en tant que remboursement de capital viennent réduire le coût moyen de la fiducie concernée.

Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux paiements d'intérêts reçus, comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, ainsi que les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ni les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro.

Tant que les options sont en circulation, les primes payées ou reçues par le Fonds représentent respectivement un actif ou un passif dans l'état de la situation financière et sont évaluées à un montant correspondant à la valeur de marché courante d'une option qui aurait pour effet de dénouer la position. Les gains ou les pertes réalisés à l'échéance, au rachat ou à l'exercice d'une option sont compris dans les gains ou les pertes nets réalisés sur les options.

La valeur des contrats à terme correspond à la valeur qui serait réalisée si ces contrats étaient dénoués à la date de présentation de l'information financière, et la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de gain ou de perte latent. Au dénouement d'un contrat, le Fonds inscrit un gain ou une perte réalisé d'un montant équivalant à l'écart entre la valeur du contrat au moment où il a été conclu et sa valeur au moment où il a été dénoué.

g) Coûts de transactions

Les coûts de transactions directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

h) Impôts sur le revenu

Le Fonds est une société de placement à capital variable selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »); à ce titre, il est assujéti à l'impôt sur ses gains en capital nets réalisés. Cet impôt est remboursable dans certaines circonstances. En vertu de la partie IV de la Loi, le Fonds est généralement assujéti à un impôt de 38 ⅓ % sur les dividendes imposables qu'il reçoit de sociétés canadiennes au cours de l'exercice. Cet impôt est entièrement remboursable si le Fonds verse suffisamment de dividendes.

Le Fonds est également un intermédiaire financier constitué en société selon la définition de la Loi. À ce titre, il n'est pas assujéti à l'impôt sur les dividendes reçus aux termes de la partie IV.1 de la Loi. Il n'est pas assujéti non plus, aux termes de la partie VI.1 de la Loi, à l'impôt sur les dividendes qu'il verse sur les actions privilégiées imposables au sens donné à ce terme dans la Loi.

Étant donné la politique de placement et de versement des dividendes du Fonds, et compte tenu de la déduction des charges et des dividendes imposables sur les actions de sociétés canadiennes imposables, le Fonds ne s'attend pas à devoir verser un montant important d'impôt non remboursable au Canada. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée sur le revenu canadien. Le Fonds est toutefois assujéti à un impôt sur la part de son revenu étranger qui n'est pas contrebalancée par des charges d'exploitation ou des frais d'émission d'actions.

Il est actuellement assujéti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus étrangers sont comptabilisés au montant brut et les retenues d'impôts sont présentées à titre de charge dans l'état du résultat global.

i) Conversion des devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds. Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » et les gains et les pertes de change se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain (perte) net réalisé » et « Variation nette du gain (de la perte) latent » dans l'état du résultat global.

j) Prêt de titres

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt de titres. Ces opérations consistent à céder temporairement des titres utilisés comme garantie moyennant l'engagement de l'emprunteur de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le revenu tiré de ces opérations se présente sous forme de frais réglés par la contrepartie et, dans certains cas, d'intérêts versés sur les titres détenus en garantie. Le revenu tiré de ces opérations est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'engagement et inclus dans l'état du résultat global.

k) Classement des actions rachetables par le Fonds

IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* exige que les actions d'une entité qui comportent une obligation contractuelle pour l'émetteur de les racheter ou de les rembourser contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées dans les passifs financiers, sauf si certaines conditions sont respectées. Par conséquent, conformément aux IFRS, les actions privilégiées et les actions de catégorie J du Fonds sont classées dans les passifs, car elles ne sont pas les catégories d'actions les plus subordonnées. Les actions de catégorie A comportent différentes obligations de rachat et, par conséquent, plusieurs obligations contractuelles vis-à-vis de leurs détenteurs. Elles ont donc été classées dans les passifs financiers.

l) Modifications comptables futures

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

4. ACTIONS RACHETABLES

Unités

Une unité désigne une unité théorique composée d'une action privilégiée et d'une action de catégorie A. La valeur liquidative se calcule comme suit : i) la valeur totale de l'actif du Fonds, moins ii) la valeur totale du passif du Fonds (les actions privilégiées n'étant pas comptabilisées comme un passif), y compris toutes les distributions déclarées et non payées, mais payables aux porteurs d'actions, moins iii) le capital déclaré des actions de catégorie J (100 \$).

Actions de catégorie J

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie J.

Au 31 décembre 2024, 100 actions de catégorie J (100 au 31 décembre 2023) étaient en circulation.

Les actions de catégorie J n'ouvrent pas droit aux dividendes, mais confèrent un droit de vote par action à leur porteur. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur et du porteur au prix de 1,00 \$ chacune.

Actions rachetables de catégorie A

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions de catégorie A. Les actions de catégorie A du Fonds sont classées à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

Les actions de catégorie A émises et en circulation viendront à échéance le 29 mai 2026.

Le Fonds a l'intention de verser des distributions non cumulatives mensuelles aux porteurs d'actions de catégorie A. Aucune distribution ne sera versée sur les actions de catégorie A i) si les distributions payables sur les actions privilégiées sont impayées ou ii) si, relativement à une distribution en espèces, après le versement des distributions en espèces par le Fonds, la valeur liquidative par unité est inférieure à 15,00 \$.

Les actions de catégorie A prennent rang après les actions privilégiées, mais ont priorité de rang sur les actions de catégorie J pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action de catégorie A confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

À la date d'échéance et à toute date d'échéance ultérieure, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions de catégorie A en vertu du droit de rachat non simultané (le « rachat spécial »). Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action de catégorie A rachetée à cette date correspondra au plus élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité à cette date, moins la somme de 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) néant. Les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat le dernier jour ouvrable du mois précédant la date d'échéance ou la date d'échéance ultérieure, selon le cas.

Les porteurs d'actions de catégorie A peuvent en demander le rachat en tout temps (le « rachat mensuel »), mais ces actions seront uniquement rachetées l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les actions de catégorie A présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat seront rachetées à la date de rachat. Les porteurs qui présentent des actions de catégorie A aux fins de rachat auront le droit de recevoir un prix par action de catégorie A correspondant à 96 % de l'écart entre i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée et ii) le coût d'achat pour le Fonds d'une action privilégiée aux fins d'annulation. Le coût d'achat d'une action privilégiée comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions de catégorie A peut demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées (le « rachat annuel ») l'avant-dernier jour ouvrable de mai de chaque exercice (la « date de rachat annuel »), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions de catégorie A et les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat annuel.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Fonds a effectué un ajustement de 31 642 \$ lié à une diminution des frais d'émission (aucun ajustement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023). Des ajustements sont effectués lorsque les frais d'émission réels de la période précédente diffèrent de ce qui avait été estimé au moment de l'émission.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Actions rachetables de catégorie A en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 546 366	3 732 166
Rachat d'actions rachetables de catégorie A – Rachat annuel	(217 200)	–
Rachat d'actions rachetables de catégorie A – Rachat mensuel	(58 900)	(185 800)
Actions rachetables de catégorie A en circulation à la clôture de l'exercice	3 270 266	3 546 366
Nombre moyen pondéré d'actions rachetables de catégorie A en circulation	3 395 128	3 717 179
Au 31 décembre	2024	2023
Cours de clôture à la TSX	8,85	6,19

Actions privilégiées rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées émises et en circulation viendront à échéance le 29 mai 2026.

Les porteurs d'actions privilégiées sont en droit de recevoir des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes de 0,1250 \$ par action jusqu'au 29 mai 2026. Les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions de catégorie A pour le paiement des distributions et le remboursement de capital en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités du Fonds. Chaque action privilégiée confère à son porteur un droit de vote sur certaines questions soumises au vote des porteurs d'actions.

À la date d'échéance et à toute date d'échéance ultérieure, les porteurs peuvent demander le rachat de leurs actions privilégiées en vertu du droit de rachat non simultané (le « rachat spécial »). Le prix de rachat payable par le Fonds pour une action privilégiée rachetée à cette date correspondra au moins élevé des deux montants suivants : i) 10,00 \$, plus toute distribution à verser sur les actions privilégiées ou ii) la valeur liquidative du Fonds à cette date, divisée par le nombre d'actions privilégiées alors en circulation. Les actions privilégiées doivent être présentées aux fins de rachat le dernier jour ouvrable du mois précédant la date d'échéance ou la date d'échéance ultérieure, selon le cas.

Les porteurs d'actions privilégiées peuvent en demander le rachat en tout temps (le « rachat mensuel »), mais ces actions seront uniquement rachetées l'avant-dernier jour ouvrable d'un mois (la « date de rachat »). Les actions privilégiées présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat seront rachetées à la date de rachat. Les porteurs qui présentent des actions privilégiées aux fins de rachat ont droit à un prix par action correspondant à 96 % du moins élevé des deux montants suivants : i) la valeur liquidative par unité établie à la date de rachat appropriée moins le coût d'achat pour le Fonds d'une action de catégorie A aux fins d'annulation ou ii) 10,00 \$. Le coût d'achat d'une action de catégorie A comprend le prix d'achat de l'action, les commissions et les autres frais, le cas échéant, liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer cet achat.

Un porteur d'actions privilégiées peut également demander le rachat simultané d'un nombre égal d'actions privilégiées et d'actions de catégorie A (le « rachat annuel ») l'avant-dernier jour ouvrable de mai de chaque exercice (la « date de rachat annuel »), à un prix correspondant à la valeur liquidative par unité à cette date, moins les frais liés au rachat, notamment les commissions et les autres frais (le cas échéant) liés à la liquidation de toute portion du portefeuille du Fonds requise pour financer ce rachat. Les actions privilégiées et les actions de catégorie A doivent être présentées aux fins de rachat le dixième jour ouvrable précédant la date de rachat annuel.

Les actions privilégiées du Fonds peuvent être émises à prime, à escompte ou à leur valeur nominale, laquelle correspond à la valeur de rachat. La prime/l'escompte correspond à l'écart entre le prix d'émission des actions (compte non tenu des dividendes courus inclus dans le prix) et la valeur de rachat; lorsque le prix d'émission est supérieur à la valeur de rachat, il s'agit d'une prime, et s'il est inférieur, d'un escompte. Les primes/escomptes sont amorties jusqu'à la prochaine date de rachat annuel des actions privilégiées. L'amortissement de la prime/l'escompte à l'émission d'actions privilégiées est inclus dans l'état du résultat global.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2024	2023
Actions privilégiées rachetables en circulation à l'ouverture de l'exercice	3 546 366	3 732 166
Rachat d'actions privilégiées rachetables – Rachat annuel	(217 200)	–
Rachat d'actions privilégiées rachetables – Rachat mensuel	(58 900)	(185 800)
Actions privilégiées rachetables en circulation à la clôture de l'exercice	3 270 266	3 546 366
Nombre moyen pondéré d'actions privilégiées rachetables en circulation	3 395 128	3 717 179

Au 31 décembre	2024	2023
Prix de rachat	10,00	10,00
Cours de clôture à la TSX	10,37	9,98

5. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est constitué d'actions de catégorie A et de catégorie J et d'actions privilégiées. Les objectifs du Fonds en matière de gestion du capital sont les suivants :

- i) verser aux porteurs d'actions privilégiées des distributions en espèces trimestrielles cumulatives fixes et leur rembourser le prix d'émission initial de ces actions à la date d'échéance, ou à une date ultérieure si le conseil d'administration décide de prolonger la durée du Fonds pour une période d'au plus cinq ans;
- ii) verser mensuellement aux porteurs d'actions de catégorie A des distributions en espèces non cumulatives, et leur offrir un potentiel de plus-value du capital grâce au portefeuille de placements.

Le Fonds gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque de ses placements. Afin de gérer la structure de son capital, le Fonds peut ajuster le montant des distributions versées aux porteurs d'actions ou leur rembourser du capital.

6. DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS D' ACTIONS

Les distributions sur les actions privilégiées sont effectuées trimestriellement, le dernier jour ouvrable de mars, de juin, de septembre et de décembre, et les distributions sur les actions de catégorie A sont effectuées mensuellement. Les distributions sont payables au plus tard le dixième jour ouvrable du mois suivant.

En vertu du régime de réinvestissement des distributions du Fonds, les porteurs d'actions de catégorie A peuvent choisir de réinvestir les distributions mensuelles dans des actions de catégorie A supplémentaires du Fonds. Ces réinvestissements fonctionnent par rachat sur le marché.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Fonds a déclaré des distributions en espèces de 0,86 \$ par action de catégorie A (0,73 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023) et une distribution à payer de 0,5 \$ par action privilégiée (0,50 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

Le 24 janvier 2025, le Fonds a déclaré des distributions en espèces mensuelles de 0,085 \$ par action de catégorie A pour les porteurs inscrits au 31 janvier 2025.

7. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES**a) Frais de gestion**

En vertu d'une convention de gestion, le gestionnaire fournit des services de gestion et d'administration, y compris le personnel de direction clé. Le Fonds verse des frais de gestion annuels équivalant à 0,75 % de sa valeur liquidative moyenne, lesquels sont calculés et payables une fois par mois à terme échu, taxes applicables en sus. Le Fonds ne paie aucuns frais de gestion sur ses placements dans des fonds gérés par le gestionnaire. La valeur liquidative du Fonds est établie en déduisant le passif du Fonds de son actif total, compte non tenu des placements dans des fonds gérés par le gestionnaire. À cette fin, les actions privilégiées ne sont pas considérées comme un passif du Fonds.

Au 31 décembre 2024, des frais de gestion de 1 371 \$ étaient à payer (50 \$ à payer au 31 décembre 2023). Il incombe au Fonds de payer toutes les charges se rapportant à son fonctionnement et à l'exercice de ses activités.

b) Frais du comité d'examen indépendant

Le Fonds assume l'entièreté des coûts et des charges liés au comité d'examen indépendant (CEI). Les frais du comité d'examen indépendant payés d'avance s'élevaient à 156 \$ au 31 décembre 2024 (72 \$ à payer au 31 décembre 2023).

c) Placements détenus par des parties liées

Le Fonds investit dans d'autres fonds gérés par le gestionnaire, conformément à ses objectifs et stratégies de placement. Les informations relatives à ces placements détenus en portefeuille sont présentées dans l'inventaire du portefeuille et à la note 13. Le conseil d'administration et le comité d'examen indépendant ont émis une instruction permanente autorisant le Fonds à investir dans d'autres fonds gérés par le gestionnaire.

Au 31 décembre 2024, un fonds d'investissement géré par le gestionnaire détenait 3,4 % des actions privilégiées du Fonds (3,3 % au 31 décembre 2023).

8. PAIEMENTS INDIRECTS

On appelle généralement « paiements indirects » les commissions versées à certains courtiers en échange de services liés à la recherche et au système. Aucun paiement indirect n'a été versé pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

9. PRÊT DE TITRES

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et certaines de ses sociétés affiliées). La valeur de marché globale des titres prêtés par le Fonds ne peut être supérieure à 50 % de son actif. Le Fonds reçoit une garantie correspondant à au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. Cette garantie est généralement composée de trésorerie et d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne, par le gouvernement des États-Unis ou un de ses organismes, ou encore par un organisme supranational accepté, selon la définition du Règlement 81-102. Il n'y avait ni prêt de titres ni garantie correspondante aux 31 décembre 2024 et 2023.

Le revenu tiré du prêt de titres est présenté dans l'état du résultat global, déduction faite des frais liés au prêt de titres revenant au dépositaire du Fonds, la Compagnie Trust CIBC Mellon (et à certaines de ses sociétés affiliées). Le tableau suivant présente le détail du revenu tiré du prêt de titres.

	2024 \$	2023 \$
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Revenu brut tiré du prêt de titres	1 019	2 238
Frais liés au prêt de titres	(306)	(641)
Retenues d'impôts sur le revenu tiré du prêt de titres	—	(102)
Revenu net tiré du prêt de titres reçu	713	1 495
Frais liés au prêt de titres (en pourcentage du revenu brut, après retenues d'impôts)	30,0 %	30,0 %

10. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Compte tenu de ses activités de placement, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum toute incidence négative de ces risques, notamment en retenant les services d'un gestionnaire de portefeuille professionnel et expérimenté, en surveillant régulièrement les positions des Fonds et les événements de marché et en rééquilibrant régulièrement le portefeuille de placements conformément aux objectifs de placement. Le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance pour surveiller les activités de placement du Fonds et le respect des stratégies et des contraintes de placement, des directives internes et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

a) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus au 31 décembre 2024 et les regroupe par emplacement géographique ou par secteur d'activité. Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de concentration au 31 décembre 2023.

Au	31 décembre 2023
Secteur d'activité	% du portefeuille
Services de communication	6,8
Consommation discrétionnaire	2,7
Énergie	17,9
Industrie	30,4
Technologies de l'information	4,6
Fonds d'investissement	4,9
Matériaux	7,4
Services collectifs	25,3
Total	100,0

b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie en raison des fluctuations de cours (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant les instruments échangés sur un marché ou un secteur. Tous les titres et dérivés présentent un risque de perte de capital. Exception faite des options vendues, le risque maximum de perte découlant des instruments financiers est équivalent à la juste valeur de ces instruments. Le gestionnaire atténue ce risque par une sélection minutieuse des titres et des dérivés respectant les paramètres de la stratégie de placement. Aucune option de vente assortie d'une couverture en espèces n'était en cours aux 31 décembre 2024 et 2023. Aucun risque supplémentaire ne découle des options d'achat couvertes vendues.

Le Fonds est exposé à l'autre risque de prix par ses placements dans des actions et des options. Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % des cours des actions, ou de la valeur liquidative des fonds de placement, tous les autres facteurs demeurant constants. Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

	Incidence d'une augmentation de 10 %		Incidence d'une diminution de 10 %	
	\$	%	\$	%
Au 31 décembre 2024	6 128 280	19,9	(6 402 234)	(20,8)
Au 31 décembre 2023	5 562 724	24,2	(5 768 317)	(25,1)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une des obligations ou à l'un des engagements qu'elle a contractés avec le Fonds. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de crédit important aux 31 décembre 2024 et 2023. La valeur comptable des autres actifs représente le risque de crédit maximal, étant donné que ces actifs seront réglés à court terme.

Toutes les opérations sur titres sont réglées à la livraison en ayant recours à des courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, étant donné que la livraison de titres vendus n'est effectuée qu'après la réception du paiement par le Fonds. L'opération échoue si l'une des parties ne remplit pas son obligation.

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire (voir la note 9). Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime, puisque toutes les contreparties ont une notation suffisante et approuvée, et que la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie doit correspondre au moins à 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds est également exposé au risque de crédit pour un montant correspondant aux gains latents sur les contrats de change à terme (annexe 2) conclus avec une banque à charte canadienne notée AA (élevée) par DBRS.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé au risque de liquidité par ses rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées. En ce qui concerne les rachats mensuels et annuels d'actions de catégorie A et d'actions privilégiées, le Fonds reçoit un avis au moins 10 jours ouvrables avant la date de rachat et dispose de 10 jours ouvrables après la date de rachat pour régler les rachats, ce qui donne le temps au gestionnaire de vendre les titres, quoiqu'il puisse manquer de temps pour les vendre à un prix raisonnable. À la date d'échéance, le Fonds prévoit racheter la totalité des actions de catégorie A et des actions privilégiées en circulation à moins de prorogation.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'échéance des autres passifs financiers du Fonds était de moins de trois mois.

e) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'instruments financiers libellés dans une autre devise que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change du Fonds est presque entièrement couvert au moyen de contrats de change à terme. Les tableaux ci-dessous présentent les monnaies, autres que le dollar américain, auxquelles le Fonds était exposé directement. Il présente également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A du Fonds d'une variation de 5 % du taux de change. Les montants indiqués se fondent sur la valeur comptable des actifs monétaires et non monétaires (y compris les instruments dérivés et le principal (notionnel) des contrats de change à terme, le cas échéant). Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

	Exposition à la devise \$	Contrats de change à terme (annexe 2) \$	Exposition nette à la devise \$	Incidence sur l'actif net \$	Incidence sur l'actif net %
Au 31 décembre 2024					
Livre sterling	1 004	—	1 004	50	—
Euro	7 027 074	(7 043 115)	(16 041)	(802)	—
Dollars de Hong Kong	5	—	5	—	—
Yen japonais	4 451 719	(4 600 716)	(148 997)	(7 450)	(0,02)
Dollar américain	41 972 280	(45 530 464)	(3 558 184)	(177 909)	(0,58)
	53 452 082	(57 174 295)	(3 722 213)	(186 111)	(0,60)

Au 31 décembre 2023	Exposition à la devise \$	Contrats de change à terme \$	Exposition nette à la devise \$	Incidence sur l'actif net \$	Incidence sur l'actif net %
Livre sterling	934	—	934	47	—
Euro	14 657 179	(14 077 239)	579 940	28 997	0,13
Dollar de Hong Kong	5	—	5	—	—
Yen japonais	3 001 059	(3 073 275)	(72 216)	(3 611)	(0,02)
Franc suisse	4 660	—	4 660	233	—
Dollar américain	29 544 316	(28 909 757)	634 559	31 728	0,14
	47 208 153	(46 060 271)	1 147 882	57 394	0,25

f) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des placements portant intérêt du Fonds fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il s'agit des obligations, des instruments du marché monétaire, des placements à court terme, des débentures, des prêts hypothécaires et des autres titres porteurs de revenu, dont la valeur augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent. Les titres des marchés monétaires sont peu sensibles aux changements des taux d'intérêt, car ils sont généralement à court terme. Le Fonds n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt important aux 31 décembre 2024 et 2023.

11. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le Fonds classe les instruments financiers évalués à la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Ce niveau comprend notamment les actions cotées, les fonds négociés en bourse et les options cotées.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement (c'est-à-dire des prix), soit indirectement (c'est-à-dire des dérivés de prix). Ce niveau comprend notamment les titres à revenu fixe, les placements à court terme et les contrats de change à terme.

Niveau 3 : Les données non observables. Il y a peu ou aucune opération sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement ou fasse des estimations, et ce, dans une large mesure.

Les évaluations de la juste valeur sont toutes récurrentes. La valeur comptable des autres actifs et passifs financiers correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces éléments.

La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, l'instrument est reclassé au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas il est classé au niveau 3. Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, les Fonds n'ont effectué aucun transfert important entre les niveaux 1, 2 et 3.

Le tableau suivant classe les instruments financiers du Fonds en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2024	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	61 039 243	—	—	61 039 243
Fonds d'investissement	3 337 438	—	—	3 337 438
Contrats de change à terme (gains)	—	131 208	—	131 208
Contrats de change à terme (pertes)	—	(888 913)	—	(888 913)
Options vendues	(41 713)	—	—	(41 713)
Total	64 334 968	(757 705)	—	63 577 263

Actifs et passifs à la juste valeur au 31 décembre 2023	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
Actions	55 150 388	—	—	55 150 388
Fonds d'investissement	2 831 313	—	—	2 831 313
Contrats de change à terme (gains)	—	807 423	—	807 423
Options vendues	(28 808)	—	—	(28 808)
Total	57 952 893	807 423	—	58 760 316

12. COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Fonds a conclu des accords de règlement de devises et de compensation par novation pour les contrats de change à terme qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats. Les tableaux qui suivent présentent les actifs et les passifs financiers du Fonds faisant l'objet d'accords de compensation, de conventions-cadres de compensation exécutoires et d'autres accords semblables. Le montant net représente l'incidence sur le Fonds de l'exercice de la totalité des droits de compensation. Ceux-ci sont classés par type d'instrument financier aux 31 décembre 2024 et 2023.

Au 31 décembre 2024	Actif (passif) brut \$	Montants faisant l'objet d'une compensation conformément à l'accord de compensation \$	Montant net \$
Gain latent sur les contrats de change à terme	131 208	(131 208)	—
Perte latente sur les contrats de change à terme	(888 913)	131 208	(757 705)
Total	(757 705)	—	(757 705)

Au 31 décembre 2023	Actif (passif) brut \$	Montants faisant l'objet d'une compensation conformément à l'accord de compensation \$	Montant net \$
Gain latent sur les contrats de change à terme	807 423	—	807 423
Perte latente sur les contrats de change à terme	—	—	—
Total	807 423	—	807 423

13. PARTICIPATION DANS DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Une entité structurée est une entité conçue de sorte que le contrôle de l'entité ne dépend pas des droits de vote ou d'autres droits similaires. En effet, les droits de vote se rapportent uniquement aux tâches administratives, et les activités pertinentes sont exécutées par voie d'ententes contractuelles.

Le Fonds investit dans un autre fonds d'investissement (le « fonds sous-jacent »). La nature et l'objectif de ce fonds sous-jacent consistent à gérer des actifs au nom de tiers investisseurs conformément à ses objectifs de placement, et il est financé par l'émission d'unités destinées aux investisseurs. Le Fonds a déterminé que son placement dans le fonds sous-jacent consiste en une entité structurée non consolidée, et celui-ci est donc comptabilisé à la JVRN.

NOTES ANNEXES (suite)

31 décembre 2024 et 2023

Le Fonds peut vendre des parts du fonds sous-jacent ci-dessous au cours de n'importe quel jour ouvrable. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte correspond à la valeur comptable du placement. Le tableau ci-dessous présente les placements du Fonds dans des entités structurées non consolidées.

Placement	% de la valeur liquidative du Fonds ¹	% de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions rachetables de catégorie A	Pays et établissement principal	% de participation
Au 31 décembre 2024				
Brompton Global Infrastructure ETF (auparavant, Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF)	5,3	10,8	Canada	14,5
Au 31 décembre 2023				
Brompton Global Infrastructure ETF (auparavant, Brompton Sustainable Real Assets Dividend ETF)	4,8	12,3	Canada	16,4

¹ La valeur liquidative du Fonds tient compte de la valeur des actions privilégiées.

14. IMPÔTS SUR LE REVENU

Au 31 décembre 2024, le Fonds avait des reports prospectifs de pertes en capital de 8 578 626 \$ (8 579 626 \$ au 31 décembre 2023) et de pertes autres qu'en capital de 234 320 \$ (234 320 \$ au 31 décembre 2023). Les pertes en capital peuvent être reportées sur une période indéterminée, et les pertes autres qu'en capital expireront comme suit :

	2024 \$
2042	132 437
2043	101 883
	234 320

15. HONORAIRES PAYÉS À L'AUDITEUR

En ce qui concerne l'audit des fonds gérés par Brompton Funds Limited qui sont des entités d'intérêt public, les honoraires payés ou à payer à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et aux autres cabinets membres du réseau PwC s'établissaient à 639 871 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les honoraires liés à d'autres services s'élevaient à 376 715 \$.